

Envoi : 11/10/2016
Réception par le Préfet : 11/10/2016
Publication : 14/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par déléigation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-9-2-3

Séance du vendredi 7 octobre 2016

SOLIDARITE TERRITORIALE HAUT-RHINOISE : TRANSFORMATION DE L'ADAUHR EN AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE - APPROBATION DU PROJET DE STATUTS ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme MEHLEN-VETTER.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU les articles R 2221-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatif à la fin de la régie,

VU l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux agences techniques départementales,

VU l'article L 3211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la compétence des Départements en matière de solidarité territoriale,

VU les délibérations n° 2015/197 et 2016/201 du conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin,

- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2016-7-2-1 du 1^{er} juillet 2016 approuvant le principe de la transformation de l'ADAUHR en agence technique départementale,
- VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 30 septembre 2016 sur l'évolution statutaire et la transformation de l'ADAUHR en agence technique départementale,
- VU les accords de principe donnés par des communes et EPCI haut-rhinois en faveur d'une adhésion de principe à la future agence technique départementale,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Economie, réunie en date du 9 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Dissout l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit, date à laquelle prendront fin les opérations de celle-ci et à laquelle ses comptes seront arrêtés.
- Décide de reprendre sur la base du compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016, l'ensemble des éléments de l'actif et du passif. Cette reprise correspondra au bilan d'entrée de l'Agence Technique Départementale.
- Décide que le Président du Conseil départemental est chargé de procéder à la liquidation de la régie.
- Dit que les personnels de l'ADAUHR, employés par la régie personnalisée du Département, seront repris par l'ADAUHR, agence technique départementale, qui sera constituée sous forme d'établissement public.
- Approuve le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale pour l'aménagement et l'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexée à la présente délibération, et décide en conséquence de l'adhésion du Département à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1^{er} janvier 2017.
- Décide que ce nouvel établissement public se substituera, par transfert, dans l'ensemble des droits et obligations précédemment souscrites par la régie personnalisée ADAUHR créée en 2005 par le Département du Haut-Rhin.
- Désigne comme représentants du Département au conseil d'administration de l'ADAUHR, agence technique départementale, aux côtés du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin ou de son représentant, les 12 Conseillers départementaux dont les noms suivent :
 - **Les actuels représentants titulaires du Département au conseil d'administration de l'ADAUHR – régie départementale :**
 - M. Michel HABIG
 - M. Pierre BIHL
 - Mme Lara MILLION
 - Mme Marie-France VALLAT
 - M. Raphaël SCHELLENBERGER
 - Mme Pascale SCHMIDIGER
 - Mme Bernadette GROFF
 - M. Max DELMOND

▪ **Quatre autres conseillers départementaux :**

- M. Alain GRAPPE
- Mme Betty MULLER
- M. Lucien MULLER
- Mme Monique MARTIN

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité